

**Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Réhabilitation de
12 appartements dans les immeubles 52-54 rue Battant - Garantie de la Ville
pour le remboursement d'un emprunt de 3 760 357 F auprès de la Caisse
de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification des délibérations des 14 janvier
et 2 mai 1983**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibérations des 14 janvier et 2 mai 1983, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt de 3 760 357 F que l'Office Public Municipal d'HLM a contracté à hauteur de 3 702 623 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer les travaux de réhabilitation de 12 appartements dans les immeubles 52-54 rue Battant.

Par courrier du 11 juin 1990, M. le Président de l'Office Public Municipal d'HLM nous informe qu'il envisage de renégocier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ce prêt pour le montant résiduel de 3 639 246,93 F et pour la durée résiduelle de 28 ans à des conditions plus avantageuses : taux d'intérêt variable de 6,80 % avec taux de progressivité des annuités de 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence les délibérations précédentes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.